

## A1. Mener une politique de sécurité économique au sein de l'entreprise

La sécurité économique au sein d'une entreprise ou d'un établissement ne peut se résumer à des mesures techniques ou organisationnelles ponctuelles. Pour être pleinement efficace, elle suppose la mise en œuvre d'une véritable politique indispensable à la préservation de ses intérêts, de ses savoir-faire et de son capital informationnel. Cette politique implique l'ensemble des personnels par le biais d'une stratégie de management globale adaptée au fonctionnement de chaque entité.

### ORGANISATIONNEL

- Identifier les risques, les menaces et les vulnérabilités de l'entreprise *via* un diagnostic général.
- Affecter des moyens (humains, financiers, matériels, etc.) adaptés à la mise en œuvre d'une politique de sécurité économique rigoureuse. Nommer un, ou des responsables, en charge de la sûreté et de la sécurité des systèmes d'information.
- Impliquer l'ensemble des métiers à travers des procédures dédiées et des mises à jour.
- Définir et prioriser les objectifs. Suivre régulièrement leurs réalisations au travers d'audits et de tableaux de bord.
- Mettre à disposition de l'ensemble du personnel, des supports de communication destinés à la sensibilisation interne (intranet, plaquettes de communication, notes de service, etc.). Ceux-ci doivent être simples, accessibles à tous et actualisés régulièrement.
- Mettre en place des actions de sensibilisation et de formation adaptées à chaque service ou corps de métiers de l'entreprise.
- Organiser un dialogue régulier sur les problématiques de sécurité, tant horizontalement que verticalement. En fonction des ressources, constituer un comité « sécurité économique » au sein de l'entreprise, réunissant les responsables sûreté/intelligence économique et les cadres dirigeants. Planifier la réunion de ce comité sur une base régulière afin d'échanger/ rendre compte/discuter des sujets se rapportant à la sécurité de l'entreprise.
- Évaluer dans quelle mesure l'entreprise peut bénéficier de l'aide proposée par l'État dans le cadre de dispositifs réglementaires type **protection du potentiel scientifique et technique de la nation** (PPST) (cf. annexe 3). Contacter sans hésiter, les services étatiques de sécurité économique (cf. annexe Contacts utiles) chaque fois qu'une situation apparaît anormale.

### COMPORTEMENTAL

- Se rendre accessible et rester à l'écoute sur toutes les questions de sécurité économique et remarques formulées par les équipes.
- Ne jamais sous-estimer l'importance d'un fait inhabituel ou d'un incident de sécurité et ne pas hésiter à le signaler, de préférence par écrit au responsable de la sécurité (cf. annexe 1).

## Mots clés

**Le rapport d'étonnement** : compte rendu à adresser au responsable sûreté de l'entreprise relatant toute situation anormale ou inhabituelle (lors d'un déplacement ou au sein/aux abords de l'entreprise). L'ensemble de ces rapports permettra au responsable sûreté de disposer d'une vision générale des vulnérabilités de son entreprise afin d'adapter la politique de sécurité en lien avec les autorités.

### Pour aller plus loin

- Le rapport d'étonnement, cf. [annexe 1](#)
- Le dispositif de PPST, cf. [annexe 3](#)